

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 10 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 10 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	02/02/2024
En exercice	14	Date de la séance	10/02/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne		X	HAUCHARD Béatrice
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	Mélanie HAGUENIN
----------------------	------------------

**N° 2024/03-1002- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024-PRIORITÉ N°2**

Monsieur le Maire informe que le programme de réhabilitation du groupe scolaire fait partie DU P2RIM7TRE DES du dispositif Villages d'Avenir.

L'avant-projet sommaire a été déposé par le cabinet ESNARD-SANZ Architectes associés après un travail de réflexion avec l'équipe enseignante dont le personnel du SIVOS Vérac-Tarnès-Mouillac en charge de la gestion des locaux et des services périscolaires.

Le coût des travaux est estimé à 2 317 404,43 euros hors taxes réparti sur 4 phases de travaux qui seront réalisés entre le printemps 2025 et la fin d'année 2027.

Avant l'engagement de tous travaux, Monsieur le Maire propose de soumettre une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2024 pour la première phase de travaux relative à la construction de la nouvelle école maternelle. Cette phase représente un investissement de 1 294 376,37 € hors taxes

Il est raisonnable d'envisager l'attribution de la dotation d'équipement ruraux 2024 pour la construction d'un bâtiment scolaire public du 1^{er} degré. L'aide pourrait être de 35 % du coût hors taxes des travaux, plafonnés à 1 200 000,00 €

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
1 ^{er} phase - Réhabilitation scolaire : construction école maternelle	1 294 376,37 €	1 553 251,64 €	ETAT - DETR 2024	420 000,00 €
			DEPARTEMENT — convention aménagement écoles	181 500,00 €
			COMMUNE	951 751,64 €
TOTAL	1 294 376,37 €	1 553 251,64 €	TOTAL	1 553 251,64 €

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2024 auprès des services de l'Etat en priorité n°2 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette demande de dotation.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 10 février 2024

Le Maire,
Dominique BEC

A Vérac, le 12 février 2024

Pour copie conforme,

